

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS



du Conseil Communautaire de la  
Communauté de Communes des Îles Marquises (CODIM)

DÉLIBÉRATION N° 49 - 2022 du 24 juin 2022

**PORTANT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF, DU COMPTE DE  
GESTION ET DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT  
AU TITRE DU BUDGET PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2021**

Le 24/06/2022, le conseil communautaire de la communauté de communes des Îles Marquises, convoqué le 17/06/2022 conformément à l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à Nuku Hiva, dans la salle de réunion de la circonscription administrative des Îles Marquises à 08:00, sous la présidence de M. Benoît KAUTAI.

Le secrétaire de séance nommé est: Laïza DEANE

**Délégués communautaires présents avec voix délibérative (13/15 élus en exercice):**

Benoît KAUTAI, Nestor OHU, Félix BARSINAS, Nicolas HAITI, Laïza DEANE, Ornella KAYSER, Monique VAATETE, Alain AH-LO, Sylvie HAPIPI, Yveline TOHUHUTOHETIA, Athanase PAHUTOTI, Ranka AJUNOA, Anna TEHAHE

Absent(s) (2): Joëlle FREBAULT, Henri TUIEINUI

Procuration(s) (0):

- Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française;
- Vu le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie Française (CGCT);
- Vu l'arrêté n°867/DIPAC du 29 novembre 2010 portant création de la communauté de communes des îles Marquises;
- Vu L'arrêté n°HC/2021/11/SAIM du 25 novembre 2021 portant extension de compétences de la communauté des îles Marquises
- Vu la délibération 26/2021 du 24/07/2021 adoptant le budget primitif du budget annexe du Transport maritime intercommunal interinsulaire pour l'exercice 2021;
- Vu la délibération 6/2021 du 27/02/2021 adoptant le budget primitif du budget principal de la CODIM pour l'exercice 2021;
- Vu la délibération 25/2021 du 24/07/2021 adoptant le budget supplémentaire du budget principal de la CODIM, pour l'exercice 2021;
- Vu les explications fournies par M. Benoît KAUTAI, président de la CODIM;

Considérant que le compte administratif du président et le compte de gestion du comptable public, pour l'exercice 2021, présentent les résultats suivants:

LIBELLÉ	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAUX
Recettes 2021	81 290 212 FCFP	1 926 134 FCFP	83 216 346 FCFP
Dépenses 2021	87 845 680 FCFP	11 649 061 FCFP	99 494 741 FCFP
Résultat 2021	-6 555 468 FCFP	-9 722 927 FCFP	-16 278 395 FCFP

Considérant les résultats reportés de l'exercice précédent, les résultats de clôture pour l'exercice 2021 s'établissent comme suit:

LIBELLÉ	Section de Fonctionnement		Section d'Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reportés 2020	0 FCFP	54 187 187 FCFP	0 FCFP	64 455 319 FCFP	0 FCFP	118 642 506 FCFP
Réalisations 2021	87 845 680 FCFP	81 290 212 FCFP	11 649 061 FCFP	1 926 134 FCFP	99 494 741 FCFP	83 216 346 FCFP
TOTAUX	87 845 680 FCFP	135 477 399 FCFP	11 649 061 FCFP	66 381 453 FCFP	99 494 741 FCFP	201 858 852 FCFP
Résultat de clôture 2021	47 631 719 FCFP		54 732 392 FCFP		102 364 111 FCFP	

Solde d'exécution de l'exercice (excédent):	54 732 392 FCFP
Restes à réaliser en dépenses:	63 925 934 FCFP
Restes à réaliser en recettes:	9 193 542 FCFP
Solde des restes à réalisés (déficit):	-54 732 392 FCFP
Besoin total de financement:	0 FCFP

**Considérant** la concordance du compte administratif du président avec le compte de gestion du comptable public;

**Considérant** l'article L2121-14 alinéa 2 du CGCT "dans les séances où le compte administratif du président est débattu, le conseil communautaire élit son président";

→ Le président de cette séance élu est: M. Félix BARSINAS, 5ème vice-président

**Considérant que** dans ce cas, le président de la CODIM peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion mais qu'il doit se retirer au moment du vote;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Après en avoir délibéré par**

**12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s), soit 12 votants**

**Article 1.** ADOPTE le compte administratif, pour l'exercice 2021 du budget annexe du transport maritime intercommunal interinsulaire, en parfaite concordance avec le compte de gestion correspondant, qui se résume comme suit:

	RESULTAT CA 2020	Virement à la section de fonctionnement	Résultat de l'exercice 2021	RESTES À RÉALISER 2021		Solde des restes à réaliser	Résultat de fonctionnement à affecter
				Dépenses	Recettes		
INVEST	64 455 319 FCFP		-9 722 927 FCFP	63 925 934 FCFP	9 193 542 FCFP	-54 732 392 FCFP	0 FCFP

FONCT	54 187 187 FCFP	0 FCFP	-6 555 468 FCFP				47 631 719 FCFP
-------	--------------------	--------	-----------------	--	--	--	--------------------

**Article 2.** DÉCIDE d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement:

	Montant à affecter:	47 631 719 FCFP
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (au compte 1068)		0 FCFP
2) Restes sur excédent de fonctionnement à reporter au compte R002 du budget principal 2022		47 631 719 FCFP

**Article 3.** Le Président de la communauté de communes des îles Marquises certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

**Article 4.** La présente délibération est affichée et transmise au délégué du Haut-Commissariat de la République en Polynésie française dans la subdivision administrative des îles Marquises. Ampliation est adressée au comptable public de la communauté de communes des îles Marquises.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

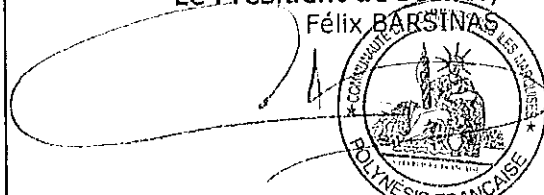
Acte rendu exécutoire après transmission via l'application @CTES:

Le: 04 JUIL 2022

Et publication ou notification

Du: 04 JUIL 2022

Le Président de séance,  
Félix BARBINAS



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de la Polynésie française dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou dès notification et de sa réception par le représentant de l'Etat. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*